

DEMANDE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Document à remplir et à retourner à la Mairie de Barneville-Carteret, au service de la police municipale, **trois semaines avant la manifestation.**

police@barneville-carteret.fr

02 33 53 88 29

Je soussigné(e) : M. Mme.

NOM Prénom

Qualité :

Adresse :

.....

Tel. : Mail :

vous prie de bien vouloir autoriser :

ASSOCIATION PARTICULIER RESTAURANT AUTRE :

Dénomination

à vendre ou à distribuer des boissons des groupes 1 et 3 (article L.3321-1, L.3334-2, L.3335-4 et D. 3335-16 et suivants du Code de la Santé Publique);

Groupe 1 : boissons sans alcool

Groupe 3 : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits **comprenant moins de 18° d'alcool.**

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date(s) :

Heures :

Barneville-Carteret, le

Signature